

## ABONNEMENT

SAUMUR	
En an.	18 fr.
Six mois.	9
Trois mois.	4 50
PARIS	
En an.	20 fr.
Six mois.	10
Trois mois.	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	— .....	30
Faits divers	— .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3<sup>e</sup> page.

SAUMUR, 2 MARS

## Documents inattendus

Un journal ayant raconté que M. Clémenceau avait fait et fait faire des démarches auprès de M. de Lesseps dans le but d'obtenir de la société de Panama des concessions d'argent au profit des sieurs Reinach et Cornélius Herz qui menaçaient de faire un procès scandaleux, M. Clémenceau déclara mardi, dans la Justice, que ce récit était « un tissu d'allégations inexactes ».

Or, hier matin, le journal accusateur répondait à ce démenti par un coup terrible qui, traversant M. Clémenceau, atteignait en même temps MM. Ranc, de Freycinet et Floquet.

Ce journal publie tout simplement le texte des dépositions faites devant le juge par M. Floquet, M. Clémenceau et M. de Freycinet au sujet des démarches en question.

Comment s'est-il procuré ces documents que personne ne connaissait ? Et la loi ne lui interdisait-elle pas de les publier ? Ce n'est pas ce que nous avons à examiner.

Mais il en résulte ces faits incontestables :

1<sup>o</sup> Que MM. Ranc et Clémenceau firent ensemble une démarche auprès de M. de Freycinet pour appeler son attention sur les inconvénients très graves qui pourraient être la conséquence des réclamations des sieurs Reinach et Cornélius Herz.

2<sup>o</sup> Que M. Clémenceau eut au moins une entrevue avec M. Charles de Lesseps, dans laquelle il lui conseilla de désintéresser ces dangereux personnages.

3<sup>o</sup> Que M. de Freycinet fit appeler M. Charles de Lesseps pour lui donner des conseils identiques.

4<sup>o</sup> Que M. Floquet reçut également M. Charles de Lesseps et son père pour traiter le même sujet.

Pourquoi donc ces Messieurs s'entremettaient-ils avec tant d'ardeur entre l'administration de Panama et les deux chevaliers d'industrie qui voulaient la faire chanter ?

Les travaux de la Commission d'enquête du Palais-Bourbon ont déjà pas mal éclairci ce mystère.

Il s'agissait évidemment de sauver les corrompus que Cornélius et son compère menaçaient de dénoncer.

Et la conclusion de ce nouvel incident est que le procès qui va s'ouvrir devant la Cour d'assises de la Seine nous ménage sans doute encore de pénibles surprises.

\*\*

Aux dépositions que nous venons de signaler, il faut ajouter celle de M. Charles de Lesseps qui accuse formellement M. Floquet de l'avoir fait venir au ministère de l'intérieur pour lui demander de mettre à sa disposition la somme de 300,000 fr. destinée à des personnes qu'il indiquerait.

Détail singulier : dans sa déposition devant le juge, M. Floquet nie absolument ce fait qu'il a avoué plus tard, on s'en souvient, devant la Commission d'enquête.

\*\*

Les dépositions si compromettantes qui deviennent aujourd'hui de notoriété publique étaient, paraît-il, intercalées entre les numéros 201 et 202, et étaient numérotées : 201 bis, 201 ter et 201 quater.

En sorte qu'elles auraient pu être enlevées du dossier, par ordre supérieur, sans qu'il parût de solution de continuité dans le numérotage des pièces.

A présent, il serait trop tard.

## Sus aux juifs — Sus aux francs-maçons

Le *Courrier de Saumur* paraît ému de l'article que nous avons publié la semaine dernière sous ce titre : « A bas les francs-maçons ! »

Nous n'en sommes pas surpris : les francs-maçons sont pris la main dans le sac et nous comprenons à merveille que ce soit ennuyeux pour eux comme pour leurs amis.

Mais ce n'est pas une raison pour que nous cessions de répéter que la première tournée de sénateurs et de députés appelés à répondre le 8 mars, devant la Cour d'assises, du crime de concussion, est composée de francs-maçons.

Nul n'ignore, d'autre part, que si la seconde tournée, puis la troisième et puis la quatrième se font autant attendre, cela est dû à la protection mal dissimulée des ministres dont la majorité appartient à la franc-maçonnerie, tout comme la majorité de la Chambre et celle du Sénat sont faites de francs-maçons. Et cela, à notre avis, constitue un danger national.

Nous répétons donc et nous redisons toujours que la franc-maçonnerie, parmi ses représentants officiels, des voleurs qui ruinent la France, matériellement et moralement.

Si le *Courrier de Saumur* défend ces gens-là, libre à lui ; mais s'il attend de nous que nous cessions de les attaquer avec la même ardeur qu'il met à les défendre, il se trompe. Nous ne cesserons de les flétrir et de démasquer leurs pratiques détestables.

Notre programme se résume en deux mots : Sus aux juifs et sus aux francs-maçons !

Que notre confrère s'attende donc à nous y voir revenir souvent. Mieux vaut qu'il en soit prévenu pour en prendre son parti tout de suite.

R.

## INFORMATIONS

## PALAIS-BOURBON

Grâce à l'intervention de M. le baron Reille, qui est monté avant-hier dix fois à la tribune, le projet si populaire de l'armée coloniale a été enfin voté par la Chambre. C'est un grand succès pour le député du Tarn qui depuis des années s'occupe avec un zèle infatigable de cette question si patriotique.

Le député socialiste de Carmaux, M. Jaurès, a interpellé sur la grève de Rive-de-Gier. Son intervention a suffi pour assurer au gouvernement 345 voix contre 134. Nous souhaitons aux ouvriers de choisir, pour défendre leurs intérêts à la Chambre, des orateurs plus écoutés.

## DÉPUTÉS AGITATEURS

M. Jaurès et ses collègues socialistes, mécontents du résultat de leur interpellation sur la grève de Rive-de-Gier, se sont réunis et ont décidé que plusieurs d'entre eux se rendraient à Rive-de-Gier et y établiraient une permanence. Le groupe a donné mandat à MM. Souhet, député de la Loire, et Ferroul, député de l'Aude, de se rendre à Rive-de-Gier immédiatement.

MM. Jourde et Baudin partiront à leur tour aujourd'hui, accompagnés de M. Maycendre, délégué des grévistes.

## LE BUDGET DE 1893

La commission des finances du Sénat a commencé l'examen du budget de 1893.

## LA QUESTION DU MEKONG

Les délégués du groupe diplomatique et colonial de la Chambre ont été reçus par M. Develle, auquel ils ont remis une note sur la question des frontières de l'Indo-Chine, signée de députés de toutes nuances.

— J'aurais besoin, en effet, d'être mieux renseigné, dit André, dont la physionomie trahissait, malgré lui, une vive souffrance. Eloigné de Paris à la mort du marquis de Flavigny, que par suite des dissentiments qui séparaient nos deux familles je connaissais à peine, je ne sus qu'une chose, c'est qu'un brillant héritage doublait votre fortune, ma mère. Le bruit de ce procès intenté à l'héritière du marquis se perdit sans doute à travers les déserts africains où j'étais alors. J'ignore donc tous les détails de cet événement.

— Demandez-les à votre père, s'écrie la comtesse, en rompant brusquement l'entretien.

André est seul, enfin, avec son père ; sous son regard sympathique et tendre, il ne se sentait plus contraint. Pressant les mains du vieillard dans les siennes :

— Je vous en prie, dites-moi tout ce que j'ignore, dites-moi toutes la vérité sur cette jeune fille ; car la vérité, je le pressens, n'est pas celle que je viens d'entendre.

(A suivre.)

52 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## MARTHE

Par JEANNE SANDOL

— Et moi, je vous répète que cette Marthe dont chacun paraît épris, — car hier soir chez lady Maulever son éloge était dans toutes les bouches, — n'est autre que Marthe de Flavigny.

André se lève ; il vient de rejeter le journal derrière lequel, pendant cet entretien, il dissimulait son trouble et son ardente curiosité.

— De qui donc parlez-vous, mon père ? demanda-t-il au comte de Maudal. Est-ce de M<sup>lle</sup> Marthe, la jeune institutrice de miss Jane Rosvel ? ajoute-t-il avec un calme apparent, interrogeant la comtesse du regard.

— Oui, mon cher André, c'est d'elle même que je parle, quoique votre père se refuse à le croire, de cette fille abandonnée, pauvre et inconnue, qui avait trouvé bon de se faire octroyer un grand nom accompagné d'une grande fortune. Oh ! il faut lui rendre justice, elle avait eu le talent de s'emparer complètement du

cœur de ce vieillard qu'elle appelait « mon père ». Arrogante et fière, orgueilleuse et cupide, cette fille avait le génie des transformations. Croiriez-vous qu'au moment de la mort du marquis de Flavigny, elle était à la veille d'épouser le *Le beau Louis de Flers* ! Elle savait choisir : qu'en pensez-vous ?

André laissait couler ce flot d'amertume ; il écoutait pâle et anxieux, se mordant les lèvres sous ses moustaches pour étouffer au passage les cris de protestation qui gonflaient son cœur.

La comtesse, heureuse de noircir sa victime aux yeux de son mari qu'elle ne sentait pas convaincu, redoublait d'acrimonie.

— Oui, reprit-elle avec un rire méchant et ironique. Cette belle Marthe allait être comtesse de Flers... Mais la destinée se chargea d'abaïsser l'orgueilleuse. En dépit de ses charmes, le jour où un jugement équitable me rendit mes droits d'héritière en la faisant rentrer dans la pauvreté, ce jour-là, l'amoureux fiancé sentit sa flamme s'éteindre et le mariage fut rompu.

André écoutait, les dents serrées.

— Après ses amères déceptions de fortune et d'amour, reprit la comtesse, cette jeune fille

disparut ; elle quitta Paris où depuis deux ans personne ne l'avait revue. Jugez de mon indignation en la retrouvant hier chez lady Maulever, en apprenant que cette hypocrite avait su accaparer de nouveau la confiance, mieux encore, l'affection d'une famille aussi distinguée. Ah ! ces intrigantes, rien ne les abat, rien ne les décourage ; elles usent de leur don de charmeuse et en abusent. Voyez un peu votre père, André, lui si sage et si réfléchi en toutes choses, ne s'est-il pas laissé subjurer comme bien d'autres ?

— Comme bien d'autres, dites-vous, ma mère, oui, vous avez raison, et je suis de ceux-là, dit André fièrement. Oh ! rassurez-vous, reprit-il aussitôt. La jeune fille qui nous a séduits, mon père et moi, n'est pas ce monstre à double face dont vous nous faites le portrait, non, certes. Je ne sais pas encore ce que peut être M<sup>lle</sup> de Flavigny, mais j'ai pu juger et apprécier par moi-même celle que je connais sous le nom de Marthe, et celle-là, je vous le jure, est digne de respect autant que d'admiration.

— Quel enthousiasme, mon cher André ; j'espère qu'un jour viendra où vous verrez plus juste.



### L'élection de M. Bigeard

Le ministre du commerce vient de rejeter la protestation qui avait été dirigée contre l'élection M. Bigeard à la Chambre de commerce.

### Les Insurgés de 1855

Nous avons parlé d'une pétition adressée au Sénat par les insurgés de Trélazé, en 1855, et appuyée par M. Coudreuse. Le président du Sénat avait transmis au ministre de l'intérieur cette pétition par laquelle ils demandaient à bénéficier de la loi du 30 juillet 1881 accordant des indemnités aux victimes du coup d'Etat.

M. Saincère, directeur du cabinet du ministre de l'intérieur, vient de répondre que la commission générale, nommée en vertu de la loi sus-visée, saisie de cette question, a déclaré ne pouvoir, à son grand regret, pensionner cette catégorie de victimes, la loi précitée ne devant s'appliquer qu'aux victimes du coup d'Etat et de la loi de sûreté générale.

### La crue à Nantes

A la suite des pluies torrentielles des jours derniers, la Loire, très grosse déjà, a débordé Sancerre et dans toute la vallée, causant de grandes inquiétudes. Si le fleuve ne reprend son lit, on peut craindre d'importants dégâts pour les récoltes.

### Condamnation à mort

Le conseil de guerre du 11<sup>e</sup> corps siégeant à Nantes a prononcé la peine de mort contre le cavalier Carion, du 3<sup>e</sup> dragons, pour voies de fait envers ses supérieurs à l'occasion du service.

### Les régiments de réserve

Des officiers de la territoriale ont demandé à faire partie des régiments de réserve à l'époque de leur formation.

Ce travail d'affectation est terminé et les intéressés vont recevoir prochainement une lettre d'avis.

### Nos Ecoles militaires

Les résultats du concours de l'Ecole de Saint-Maixent paraîtront au *Journal officiel* vers le 15 mars.

Celui d'hier publie la liste des candidats admis à l'Ecole de Versailles.

### Le timbre militaire

Nos troupiers vont enfin pouvoir écrire économiquement à leurs familles. Les différents services du ministère de la guerre vont être chargés d'examiner le projet de loi relatif à la création du timbre postal, dit *timbre militaire*. Il est probable qu'une résolution favorable sera prise.

### Les lignes stratégiques

On doit ouvrir, cette année, 699 kilomètres de chemins de fer stratégiques.

Le Nord, le Paris-Lyon, l'Est en fournissent la plus grande partie.

L'Ouest n'aura qu'une ligne stratégique à ouvrir: c'est celle de Carentan à la Haye-du-Puits, qui, avec la ligne actuelle de la Haye-du-Puits à Carteret, forme, à la racine du Cotentin, la base même de la défense de Cherbourg et de la presqu'île.

### ÉTANG DU BELLAY

COMMUNE D'ALLONNES

Dimanche prochain, 5 mars 1893 (dernier jour), à 3 heures de l'après-midi, à l'occasion de la Pêche, la Musique municipale d'Allonnes donnera un concert sur la levée de l'Étang.

### Concours pour l'emploi d'élève en pharmacie du service de santé militaire.

Un concours s'ouvrira le 3 novembre 1893, à l'Ecole d'application de médecine et de pharmacie militaire, à Paris, pour l'admission aux emplois d'élève en pharmacie du service de santé militaire.

Sont admis à concourir, les étudiants ayant accompli leur année de service militaire et étant, au moment du concours, en possession d'un stage officinal régulier de deux au minimum, ou quatre ou huit inscriptions de scolarité valable pour le grade de pharmacien de 1<sup>re</sup> classe et ayant satisfait aux examens de fin d'année.

Les demandes d'admission au concours doivent parvenir au ministère de la guerre (direction du service de santé, bureau des hôpitaux), avant le 8 octobre prochain.

M. J. Coutard a l'honneur d'informer sa clientèle que venant de joindre à sa maison celle de M. Bloudeau, son magasin et son salon seront transférés, à partir du 1<sup>er</sup> mars, à la « Petite Jeannette », rue d'Orléans, 30.

M. Coutard s'empresse aussi d'affirmer qu'on trouvera toujours chez lui les produits de première marque dont la qualité incontestée lui a valu la confiance de tous ses clients.

### État civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 2 mars. — Auguste-Eugène Derouin, rue de Fenet.

#### DÉCÈS

Le 1<sup>er</sup> mars. — Virginie Choquet, veuve de Nicolas Ruèche, propriétaire, 82 ans, rue de la Visitation.

Le 2. — Henriette-Clotilde Dugrip, épouse de Léon-Louis Darnault, sans profession, 44 ans, route de Rouen; — Rose Voyer, propriétaire, 76 ans, célibataire, rue Chanzy.

### On demande des Crieurs pour l'Echo Saumurois.

de lierres et de vignes vierges qui enveloppait ses flancs, scintillait comme une broderie d'or, et donnait au vieux monument un air de parure et de fête, auquel participait le riche feuillage des chênes et des châtaigniers qui l'ombrageaient.

— Mes enfants, disait un vieux laboureur qui faisait partie du groupe de paysans dont nous avons parlé, je vous assure que c'est une *menterie* du père La Crabe. Vous savez qui ne s'en fait pas faute quand ça le tient.

— C'est vrai qui gausse *quelques fois* sur le poisson qui prend, répondit un jeune gars dont le costume annonçait sa profession de pêcheur; mais pourquoi qu'il aurait dit ça, si ça n'est pas.

— T'as bien raison d'une manière, répliqua le premier qui avait parlé; mais les menteurs sont toujours des menteurs, et le père La Crabe en est un fameux.

Les autres paysans, pêcheurs ou manœuvres, furent de cet avis, tout en disant, comme le jeune homme, qu'ils ne comprenaient pas le motif de sa nouvelle *menterie*, si c'en était une.

— S'il était là, dit l'un d'eux, on pourrait le faire causer pour savoir si y se couperait.

### Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. 1/2

Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLOIN

LUNDI 6 Mars 1893

## LA MASCOTTE

Opéra-comique en 3 actes, de MM. A. Durn et Chivot, musique d'Edmond AUDRAN

Au 2<sup>e</sup> acte, TARENTELE, ballet réglé par M<sup>lle</sup> Rita Rivo, dansé par M<sup>lle</sup> Angèle Morra, Berthe Kleyer et M<sup>mes</sup> du corps de ballet.

## Grande Ménagerie Pezon

Tous les soirs. Entrée dans les cages des lions, ours blanc, ours noirs, hyène. Travail par les trois dompteurs Pezon, Mars et M<sup>me</sup> veuve Castanet.

Place de la Bascale, quai Saint-Nicolas.

## FAITS DIVERS

### ÉLOQUENCE MUNICIPALE

M. le Maire de N., ceint de son écharpe, s'adresse à deux de ses jeunes administrés dans les pompes du mariage civil.

« Cette écharpe que vous voyez, dit-il, est le symbole des vertus que vous devez pratiquer. Le rouge signifie l'ardeur de votre amour, le blanc marque votre fidélité et le bleu... s'il était vert serait le symbole de vos espérances. »

A la cour d'assises. Un avocat plaide l'idiotisme de son client, accusé de vol :

— Messieurs les jurés, vous voyez devant vous un idiot, un pauvre idiot qui...

L'accusé interrompant :

— Oh! permettez, permettez; vous allez peut-être un peu loin.

L'avocat continuant :

— En doutez-vous, maintenant, messieurs les jurés? il me contredit!

A 72 ans! — Coupray, par Esbly (Seine-et-Marne), le 8 avril 1892. Depuis deux ans que j'emploie vos *Pilules Suisses*, elle m'ont rendu une santé parfaite, malgré mes 72 ans; on ne saurait s'imaginer les précieuses qualités de ce médicament si agréable à prendre; pour mon compte, je puis dire que depuis que je m'en sers je suis comme à 20 ans. Je vous prie de faire publier cette attestation.

(Sig. lég.)

CARRON, propriétaire.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux *« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux »*. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

## Dernières Nouvelles

### MORT DE M<sup>me</sup> GRÉVY

M<sup>me</sup> Jules Grévy est décédée hier soir, à 8 heures, en son hôtel de l'avenue d'Iéna.

La veuve de l'ancien Président de la République était âgée de 84 ans.

### L'INSTRUCTION CORNÉLIUS HERZ

M. Franqueville a entendu hier MM. Propper et Monchicourt, dans le but d'établir quelles sont les sommes touchées par Cornélius Herz. MM. Fontanes et Charles de Lesseps ont également été interrogés.

### MISE EN LIBERTÉ DU LIEUTENANT LAHIRE

Le lieutenant Lahire a été remis en liberté. Il a quitté Metz hier à 4 heures, accompagné jusqu'à la frontière par un agent de police.

Aucune charge n'a été relevée contre lui, sinon son entrée en Alsace-Lorraine sans passeport.

### AU VATICAN

Le Saint-Père a reçu hier, outre l'ambassadeur extraordinaire du roi des Belges, à l'occasion du jubilé, les envoyés extraordinaires du régent de Bavière, du roi de Saxe, de la reine de Hollande et du prince de Hohenzollern, avec des félicitations et des lettres de leurs souverains.

Il est probable que la cause de la béatification de Jeanne d'Arc pourra être discutée au mois de juillet.

## Dernière Heure

Paris, 2 mars, 1 h. 30 soir.

Le Ministre de la marine a communiqué au Conseil des ministres, ce matin, une dépêche du général Dodds, émettant cet avis qu'il faut encore conserver au Dahomey quinze compagnies dont sept formées d'Européens, tant que Behanzin n'aura disparu complètement du théâtre des opérations.

Le général croit que la question dahoméenne ne pourra pas recevoir une solution définitive avant le mois d'octobre, après la saison des grandes pluies.

HAVAS.

## ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Pois moyens, 1/2 litre 0,50 litre 0,95

— extra, — 0,60 — 1,10

— très fins, — 0,70 — 1,60

— extra fins, — 0,95 — 1,75

Haricots verts, — 0,50 — 0,90

— extra recommandé, — 0,55 — 1,00

— extra fins, — 0,90 — 1,60

Flageolots, — 0,60 et 0,90

Asperges, la boîte, 1,25 et 1,80

Haricots de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.

Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.

Le Gérant: G. JOUAUST

manque pas à nous autres, dit une voix.

— Il en aura eu sa part aussi, reprit une autre voix. On assure que quand il est parti pour l'étranger, il n'avait pas du tout d'argent dans sa poche.

— C'est ce qui me fait croire, continua le vieux laboureur, qui ne peut pas être revenu. Il sera mort de besoin. Ah! nous n'en reverrons plus aucun, car on dit que la demoiselle qui reste ne veut pas revenir au pays!

En ce moment l'attention fut captivée par la barque du père La Crabe qui abordait la plage. On voulait savoir si on pouvait compter sur la venue de son propriétaire.

On vit le jeune pêcheur l'accoster, l'aider à tirer sa petite embarcation sur le sable, puis ils s'acheminèrent tous deux du côté du cabaret, à la satisfaction générale.

— Vite, mère Micou, un pot de votre meilleur cidre, s'écria le vieux laboureur! c'est moi qui régale.

Le pot de cidre fut mis sur la table, et presque au même instant le père La Crabe arriva.

(A suivre.)

Report faillite Mercier

Par jugement du 28 février 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 25 juillet 1891 l'ouverture de la faillite du sieur Mercier, entrepreneur de battage à Allonnes.

AVIS

Le Samedi 4 Mars 1893, à 1 heure, place de la Bilange, à Saumur, il sera vendu, aux enchères publiques, 25 VOITURES dépendant de la succession de M. VASSEUR, sellier-carrossier.

(Continuation de la vente du 26 février empêchée par le mauvais temps.)

M. FERRIÈRE, commissaire-priseur.

Études de M. FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,

Et de M. LELIÈVRE, notaire à Saumur, 17, rue Beaurepaire.

Le Lundi 13 mars 1893, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M. LELIÈVRE, notaire commis à la vente aux enchères publiques d'UNE MAISON, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, nos 28 et 25, indivise entre les consorts Grippon.

Mise à prix: quinze cents francs.

Revenu net d'impôts: quatre cent quatre-vingts francs.

Pour insertion sommaire,

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Une DEMOISELLE ANGLAISE désire donner des Leçons d'anglais à domicile. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

PÉPINIÈRES AMÉRICAINES du SUD-OUEST. Domaine de Saint-Sorlin-sur-Gironde. Félix CARRIÈRE propriétaire, ancien élève des Ecoles Polytechnique et Forestière, membre du Comité Central du Phylloxéra de la Charente-Inférieure. Côt à queue verte sur Jacquez; Gamay-Magny sur Riparia et York; Groslot sur Jacquez; Pineau blanc sur Jacquez, Riparia et York. Racinés et boutures: Riparia, Riparia Gloire, Rupestris, Solonis, Violla, Jacquez, etc. CARRIÈRE à Royan (Charente-Inférieure).

Imprimerie P. GODET SAUMUR. CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE MENUS. FACTURES TOUS FORMATS. Lettres de Deuil en une heure. Demander les derniers prix.

A SAINTE-GENEVIÈVE. Tapisseries Artistiques. BRODERIES. Mmes NOEL & BOUIN. SAUMUR - 8, rue du Puits-Neuf, 8 - SAUMUR. Très beau choix de Travaux fantaisie. LAINES, CANEVAS, SOIES - VENTE ET LOCATION DE MÉTIER.

PHARMACIE A. CLOSIER. N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR. Droguerie Médicinale et Vétérinaire. Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. CABINET D'APPLICATION. On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs. PRIX MODÉRÉS.

ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY. Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 3, SAUMUR. INSTALLATION SPÉCIALE. Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant: vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue. TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. Les Diners sur commande se font à l'établissement ou en ville. VINS FINS. La Maison fait aussi les repas de noces, lunchs ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

GRDE EPICERIE PARISIENNE. 33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans. IMBERT FILS. Conserves alimentaires: Pois moyens, Pois Amieux, Haricots verts, etc. Conserves de Poissons: Sardines, Thon, Homard, Langouste, Saumon, Filets de hareng, etc. GROS ARTICHAUX, 45 Centimes.

Américan - Tampon. BREVETÉ S. G. D. G. Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre. ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE. LE MEILLEUR DES TAMPONS. En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir. ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR. Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Table of train schedules for CHEMINS DE FER LIGNE DE L'ÉTAT and LIGNE D'ORLÉANS. Includes routes like PARIS - SAUMUR - BORDEAUX, BORDEAUX - SAUMUR - PARIS, SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON, etc. with departure and arrival times.